

AHI

TABLEAU DE BORD

2022



SIAO17
Urgence - Insertion

Avertissement	4
I. UN TERRITOIRE CONTRASTÉ, ENTRE TOURISME ET RURALITE	2
A. Le logement, une problématique grandissante	2
B. LES EPCI ET LES 6 SECTEURS DE VEILLE SOCIALE	3
II. LE VOLET URGENCE	4
A. LES CHIFFRES CLES	4
B. L'offre proposée sur le territoire de la Charente-Maritime	5
1. Les services et les places d'hébergement d'urgence	5
2. La mobilité et les aides au transport	6
3. La gestion du numéro d'urgence 115	7
4. Les demandes au 115 : prestations, hébergement pourvu et non pourvu	8
5. Les nuitées réalisées dans les dispositifs d'urgence	9
C. Les publics accueillis dans les hébergements d'urgence	11
1. L'âge des personnes accueillies : évolutions 2021/2022	11
2. Sex-ratio des personnes de 18 et plus accueillies	12
3. 2022 - Date de la 1 ^{ère} demande de la personne dans SI-SIAO – sur 1906 personnes hébergées en 2022	12
4. Provenance géographique des personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence en 2022	13
D. FOCUS SUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE HEBERGEES DANS LES DISPOSITIFS D'URGENCE	14
1. Les personnes ayant été hébergées pour le motif de violences familiales/conjugales	14
2. Motif de fin de prise en charge	15
E. LES TEMPERATURES EXCEPTIONNELLES	16
III. LE VOLET INSERTION	17
A. Volet insertion - Le parc d'hébergement et de logement accompagné et les opérateurs	17
B. 2022 CHIFFRES CLES	18
C. Les demandes d'hébergement d'insertion – logement accompagné – comparatifs annuels	19

1.	Les compositions familiales des 932 ménages ayant fait une demande	20
2.	Provenance géographique des personnes ayant fait une demande d'insertion en 2022	21
1.	La demande de logement social des ménages ayant fait une demande d'insertion	22
2.	2022 - Les personnes entrées en hébergement d'insertion et logement accompagné	23

Avertissement

Les données présentées dans ce tableau de bord sont extraites de SI-SIAO, sauf indication contraire.

Ainsi, plusieurs limites sont à noter, qui sont relatives :

- aux mises à jour et modifications successives de la base de données SI-SIAO, qui impactent toute la chaîne de traitement des demandes, de la complétude par le prescripteur à l'extraction des données brutes, jusqu'à l'interprétation de ces données ;
- aux disparités dans les pratiques de remplissage des items par les différents intervenants, quel que soit leur profil dans SI-SIAO ; ce point serait à harmoniser, en améliorant les consignes.

Concernant les extractions, nous soulignons l'absence de consignes sur les méthodes à mettre en œuvre, d'une part, et d'explicitation du sens des intitulés. Ainsi, nous avons fait des choix concernant les items à retenir, mais des incertitudes demeurent quant à la fiabilité des résultats présentés.

Enfin, l'année 2020 a connu des fonctionnements très particuliers et inédits du fait de la pandémie. De ce fait, la plupart des comparaisons présentées exclue cette année. Nous avons conservé l'année 2021 à titre de comparaison, bien que le début d'année ait lui aussi été impacté.

De plus, des disparités de résultats entre les données présentées par les structures d'hébergement et celles issues du SI-SIAO peuvent apparaître.

2022 – LES CHIFFRES CLES

URGENCE

- 80 places accueil de nuit
- 97 autres places accueil d'urgence
- 64 places dédiées personnes victimes de violence

- 24 263 appels
- 11 108 demandes



- 1347 ménages hébergés
- Soit 1906 personnes dont 390 mineurs



INSERTION

Places et mesures

- CHRS Stabilisation 35
- CHRS Insertion 290
- Pensions de famille 161
- Résidences accueil 58
- Intermédiation locative 188

- 1002 demandes
- Provenant de 932 ménages soit 1385 personnes

LES TEMPERATURES EXCEPTIONNELLES




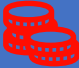
Froid intermédiaire
23 jours

Canicules
14 jours

I. UN TERRITOIRE CONTRASTÉ, ENTRE TOURISME ET RURALITE

A. LE LOGEMENT, UNE PROBLÉMATIQUE GRANDISSANTE

Dans le précédent tableau de bord nous présentions quelques indicateurs principaux afin de caractériser le territoire de la Charente-Maritime. La sortie de la crise sanitaire a vu s'amplifier les phénomènes décrits alors, avec des conséquences qui se répercutent pour une très grande part sur la capacité de la population à se loger, et à fortiori pour les publics en difficulté.

<p>SE DEPLACER</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Une offre interurbaine plutôt suffisante entre les 4 pôles urbains de La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes.▶ Une offre insuffisante pour les secteurs plus excentrés et moins denses que sont le nord-est et le sud du département. 	<p>TRAVAILLER </p> <ul style="list-style-type: none">▶ Des emplois agricoles (dont aquaculture) et pour la plupart saisonniers avec le tourisme.▶ Une part faible d'emplois industriels dans les secteurs de l'aéronautique et du nautisme.▶ Le secteur de la construction stimulé par l'augmentation des résidences secondaires.
 <p>HABITER</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Une tension grandissante sur toute la façade atlantique et qui s'étend vers l'intérieur du département, sur un territoire où la tension est déjà la plus élevée de la région Nouvelle-Aquitaine.▶ Des niveaux de loyer très élevés, qui impactent les ménages à faibles revenus, mais aussi la capacité à capter des logements pour les structures d'insertion.	<p>NIVEAU DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Attractivité d'une part de population retraitée et économiquement plutôt aisée.▶ Les populations avec des bas revenus sont repoussés vers les zones plus éloignées des bassins d'emploi. 

II. LE VOILET URGENCE

A. LES CHIFFRES CLES



Contre
9066
en 2021

11108
DEMANDES
D'HEBERGEMENT

+22.5%

**DEMANDES
POURVUES**

66%



Bien qu'en augmentation de 18%
(6228 en 2021 contre 7321 en
2022), la proportion de demandes
pourvues par rapport au nombre
total de demandes est en baisse
de 3 points



81460 NUITÉES

+ 8%



**LES
PUBLICS
HEBERGES**

Moins de ménages
accueillis, et des familles
composées de plus de
personnes, surtout des
mineurs

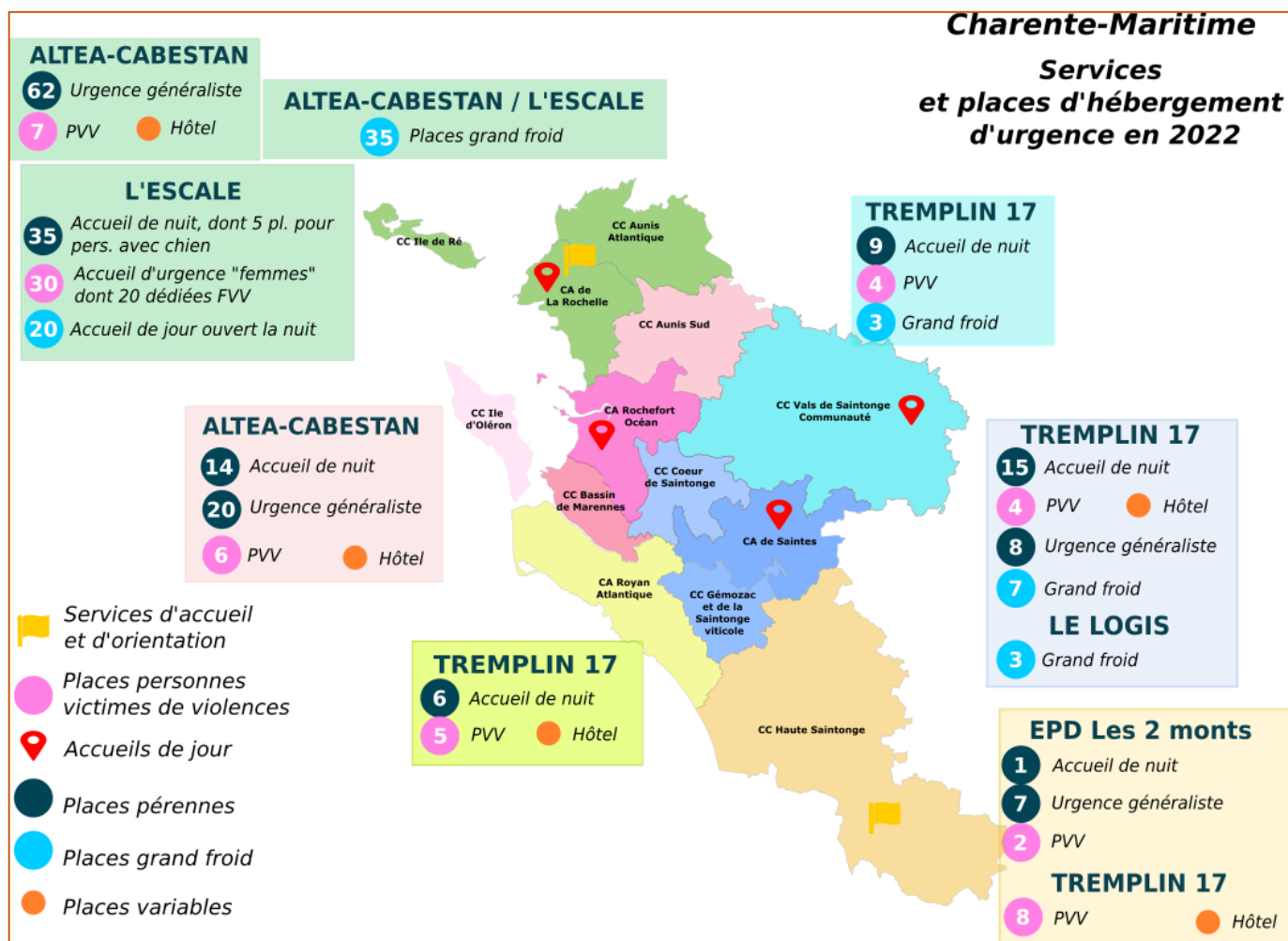
1347 MENAGES **-5%**

1906 PERSONNES **+13%**

390 MINEURS **+23%**

B. L'OFFRE PROPOSÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

1. Les services et les places d'hébergement d'urgence



L'année 2022 a vu se concrétiser plusieurs projets :

► Secteur 2 : réalisation de travaux de réhabilitation de l'accueil de jour de Rochefort (Altea-Cabestan), avec une mise en service prévue début 2023. Dans l'attente, l'accueil est organisé dans des locaux provisoires situés à proximité.

► Secteur 5 : ouverture des accueils de jour et de nuit (Tremplin 17), dans une construction neuve à proximité immédiate de la gare SNCF.

NB : Des accueils de jour existent par ailleurs, réalisés par des associations caritatives.

2. La mobilité et les aides au transport

Compte-tenu des difficultés de déplacement, il est proposé aux personnes qui font appel au 115 et qui se voient proposer une place dans une autre commune que celle où elles se trouvent au moment de la demande, plusieurs aides afin de favoriser leur déplacement. Ce service est géré au titre du SIAO-115 par Altea-Cabestan.

➤ Toute l'année :

- **Les cars interurbains : une aide financière sous forme** de tickets gratuits, permettant d'utiliser les lignes de cars interurbains est proposée aux personnes qui font appel au 115, afin de leur permettre de se rendre sur les accueils de nuit du département si une place leur est proposée. Ces titres de transport sont à retirer auprès de différents points du département (SAO, accueils de jour).
- **Le train :** depuis fin 2022, un conventionnement a été mis en place avec une agence de voyage de La Rochelle, permettant de fournir des tickets de train gratuits. Ce service fonctionne pendant les horaires d'ouverture de l'agence.

➤ Pendant les périodes de déclenchement de plan « Grand froid » ou « Froid intermédiaire » :

afin d'assurer la mise à l'abri des personnes en cas d'absence de transport en commun, il est fait appel à l'ADPC¹ qui transporte les personnes vers les places proposées : pendant le Dispositif hivernal 2022-2023², 10 transports ont été réalisés, dont 6 en décembre 2022.

Si ces dispositions améliorent l'accès aux lieux d'hébergement d'urgence, des difficultés demeurent :

- pendant les périodes de vacances scolaires, où les lignes de car sont fortement diminuées ;
- les samedi, dimanche, jours fériés, car, à l'exception de La Rochelle, les lieux de distribution de titres de transport sont fermés : en effet, les titres de transport sont distribués à partir de différents points : accueils de jours par exemple ;
- le transport des animaux n'est pas autorisé, tant en car qu'en train ;
- l'aide ne concerne que le trajet aller : la question du retour est posée, et peut conduire les personnes à refuser une proposition ; il pourrait être envisagé de proposer un ticket de retour, afin que les personnes puissent rejoindre leur lieu habituel de vie ; cela pourrait éviter une partie des refus de la part des personnes, et optimiserait l'occupation des accueils départementaux.

Le parc d'hébergement d'urgence :

- ▶ *Un parc qui s'adapte aux circonstances (températures exceptionnelles) et aux besoins ;*
- ▶ *Des places dédiées à des publics spécifiques : personnes victimes de violences, familles, isolés...*

Les aides aux déplacements :

- ▶ *458 titres de transport en 2022 (contre 273 en 2021, mais 1135 en 2019)*
- ▶ *6 transports d'urgence*

¹ Association Départementale de Protection Civile

² Dispositif hivernal : du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

3. La gestion du numéro d'urgence 115³

La réponse au 115 est déléguée par convention du SIAO 17 à l'association Altea-Cabestan, et exercée par des professionnels dont les missions sont mutualisées sur d'autres postes de l'association Altea-Cabestan ; au total, une vingtaine d'écotants, une secrétaire, un coordinateur et une cheffe de service interviennent sur cette mission.

La réponse est effective 24h/24h toute l'année.

➤ Les appels téléphoniques et les saisies dans SI-SIAO : quelques explications techniques

▶ 24 263 : appels au sens SI-SIAO

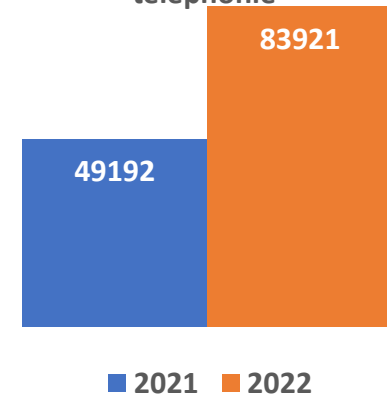
Il s'agit de la saisie dans SI-SIAO par un opérateur ayant le profil « Écotent 115 ». Cette saisie fait suite à la prise en charge d'un appel téléphonique, ou bien est une saisie directe par un personnel d'un accueil de jour par exemple afin de réaliser une entrée en accueil de nuit. Il n'est aujourd'hui pas possible de distinguer ces deux actions.

▶ Les APPELS téléphoniques réels

Ceux-ci sont comptabilisés par le prestataire de téléphonie.

▶ Il est donc impératif pour rendre compte de la gestion du numéro d'urgence 115 et de l'activité des écotants, de considérer les appels téléphoniques réels (prestataire), distinctement de la saisie dans SI-SIAO.

2021/2022 - Evolution des appels enregistrés par l'opérateur de téléphonie

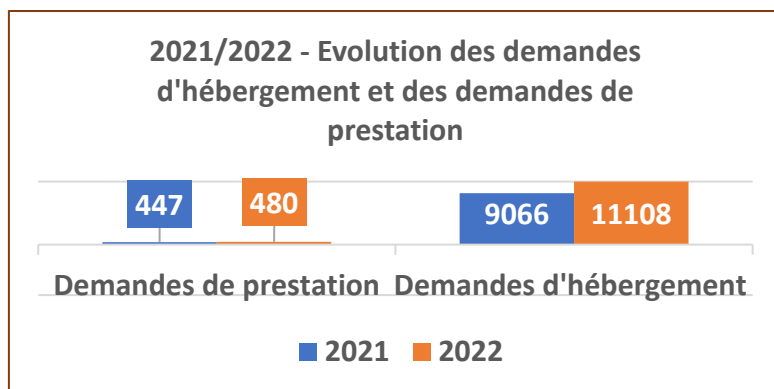


▶ Le doublement des appels téléphoniques au 115 s'explique en partie par la répétition des appels non aboutis, mais aussi par :

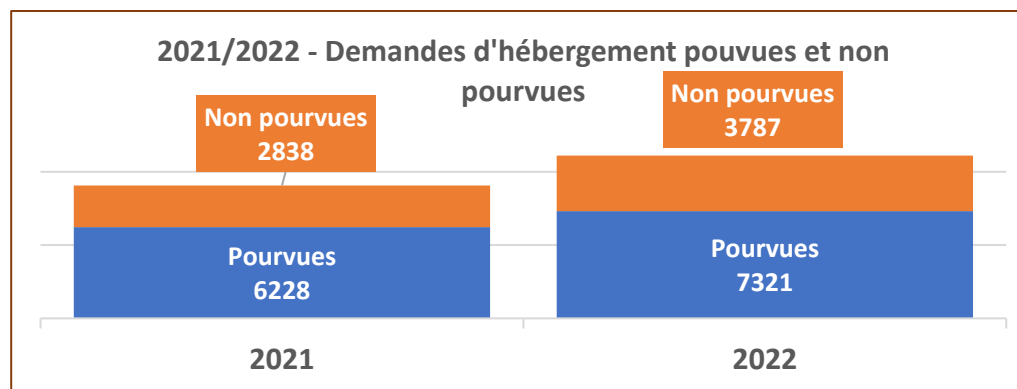
- L'augmentation du temps de traitement de chaque demande du fait de la complexité des situations et des démarches associées à réaliser : transport, partenaires différents, etc.
- Les limites techniques du serveur prestataire (Orange), aujourd'hui sous-dimensionné face à l'augmentation de l'activité.

³ Sources du paragraphe : SI-SIAO et rapport d'activité 115 d'Altea-Cabestan.

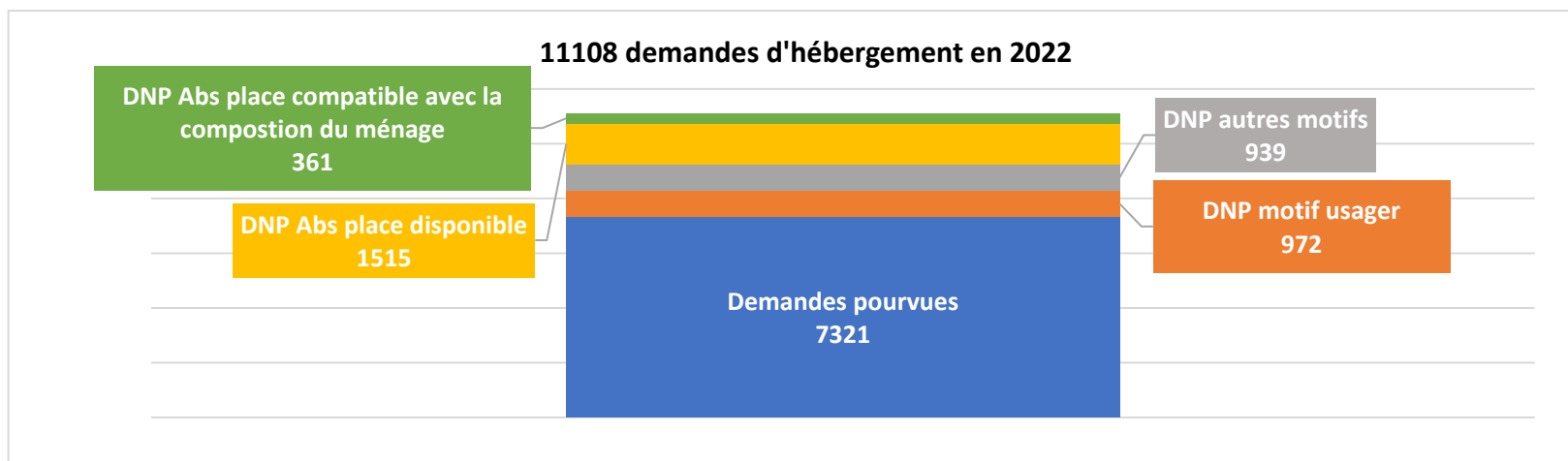
4. Les demandes au 115⁴: prestations, hébergement pourvu et non pourvu



► **2022 : toujours + de demandes d'hébergement**
 • Prestations : + 7% • Hébergement : + 23 %



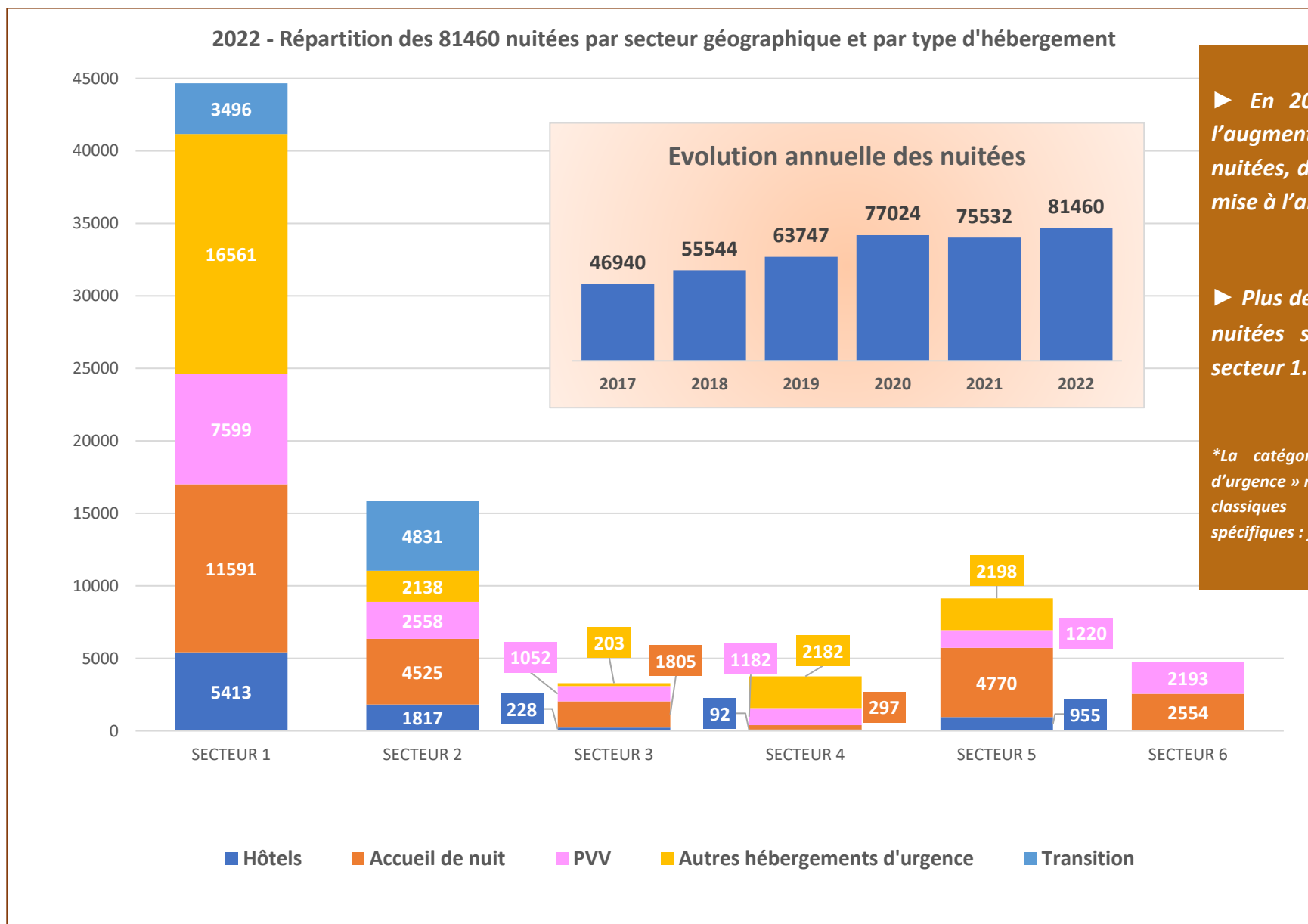
► **Une légère baisse des demandes pourvues (de 69% à 66%), tandis que les demandes non pourvues augmentent dans la même proportion.**



En 2022, parmi les 3787 demandes non pourvues, la moitié (1876) avait pour motif l'absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage.

⁴ Les motifs des DNP : cet indicateur, tel qu'il est conçu actuellement dans SI-SIAO, est particulièrement difficile à renseigner par l'écouter, puis à interpréter de manière fiable.

5. Les nuitées réalisées dans les dispositifs d'urgence

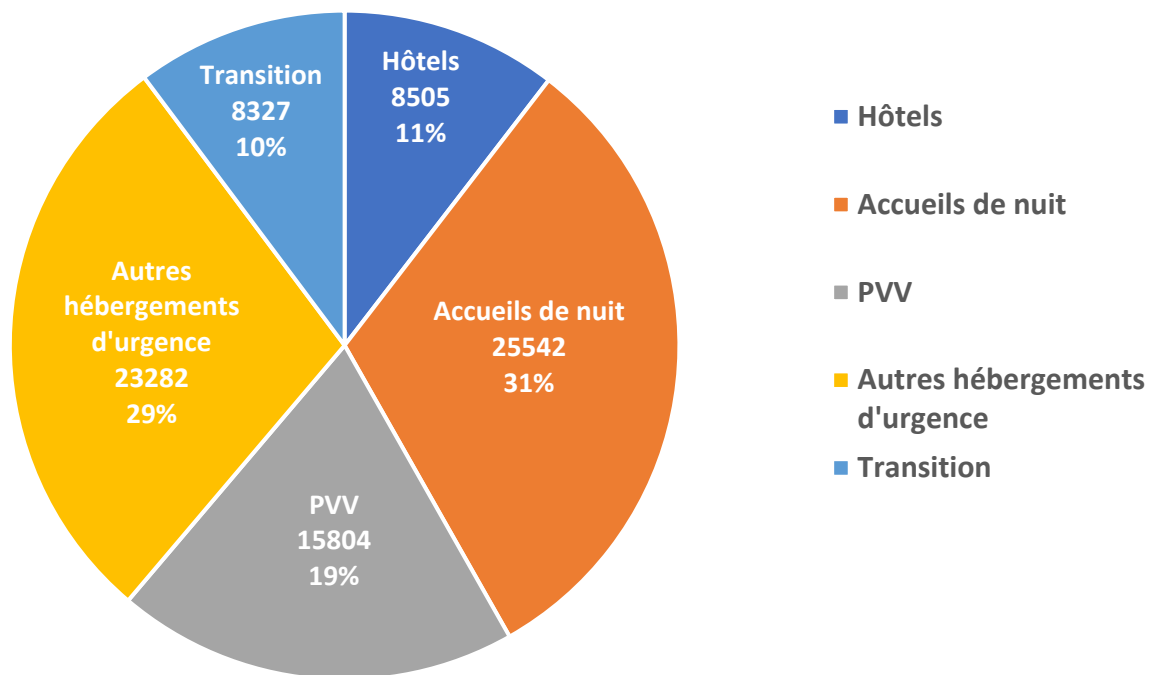


► En 2022, confirmation de l'augmentation du nombre de nuitées, donc des demandes de mise à l'abri.

► Plus de la moitié des 81460 nuitées sont réalisées sur le secteur 1.

**La catégorie « Autres hébergements d'urgence » regroupe les places d'urgence classiques ainsi que des places spécifiques : familles, isolés...*

2022 - Part des nuitées dans chaque type d'hébergement d'urgence dans le département

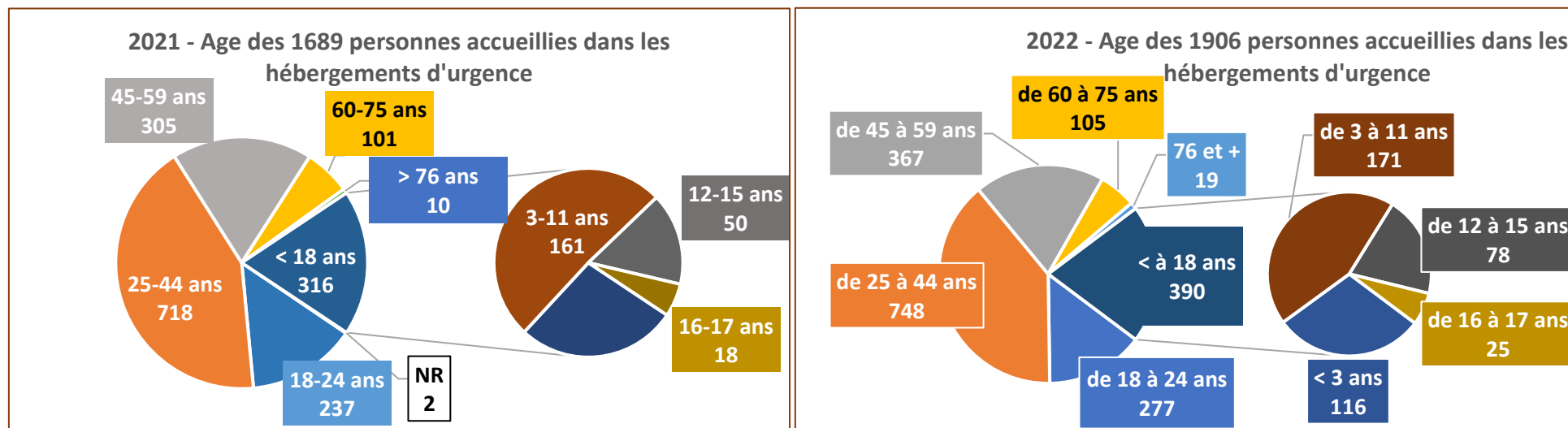


► Au-delà de la quantification des nuitées, il faut aussi évoquer les accompagnements spécifiques que chaque type d'hébergement nécessite.

► En plus des aspects logistiques, tels que les déplacements, les publics en grande difficulté requièrent un nombre important d'interventions administratives et sociales, qui, de plus, doivent être réalisées sur des temps courts.

C. LES PUBLICS ACCUEILLIS DANS LES HÉBERGEMENTS D'URGENCE⁵

1. L'âge des personnes accueillies : évolutions 2021/2022



► + 13 % de personnes accueillies en 2022

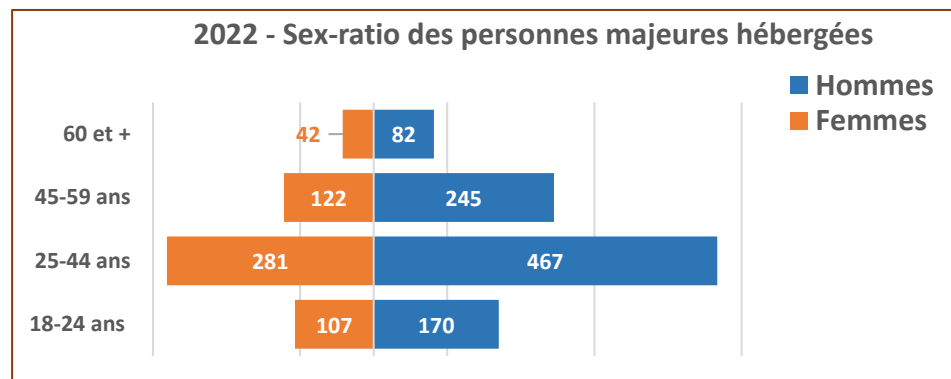
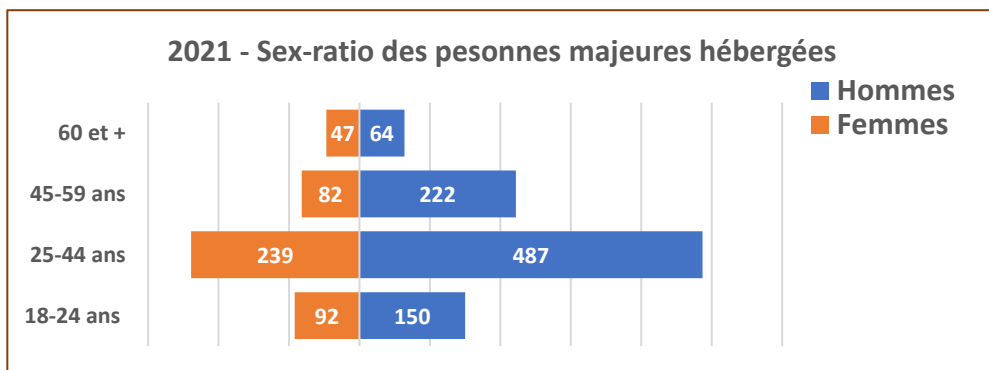
► + de très jeunes et de très âgés

- Variation minime de la proportion de majeurs / mineurs : 81 % de majeurs en 2021, contre 80 % en 2022 : il s'agit cependant de + 74 mineurs accueillis en 2022
- Augmentation d'un point de la tranche des – de 3 ans (de 5% à 6 %, soit de 87 à 116 enfants)
- Ainsi que la tranche de 12-15 ans, dans la même proportion
- Baisse de 4 points de la tranche des 25-44 ans (de 43% à 39 %)
- Augmentation d'un point des autres tranches, dont celle des personnes de + de 60 ans dont le nombre passe de 98 à 124 ; la tranche des + de 76 ans est celle qui augmente le plus

► Les variations minimales des pourcentages n'expriment pas ce qu'il y a de spécifique en termes de moyens et de mode d'accompagnement à prendre en charge plus d'enfants très jeunes et plus de personnes très âgées, en même temps, sur des dispositifs généralistes.

⁵ L'indication du nombre de personnes par ménage n'étant pas fonctionnelle dans les extractions réalisées début 2022, cet item ne pourra pas être utilisé. Cependant, nous déduisons de la diminution du nombre de ménages associée à l'augmentation du nombre de personnes, une augmentation de la taille des ménages.

2. Sex-ratio des personnes de 18 et plus accueillies

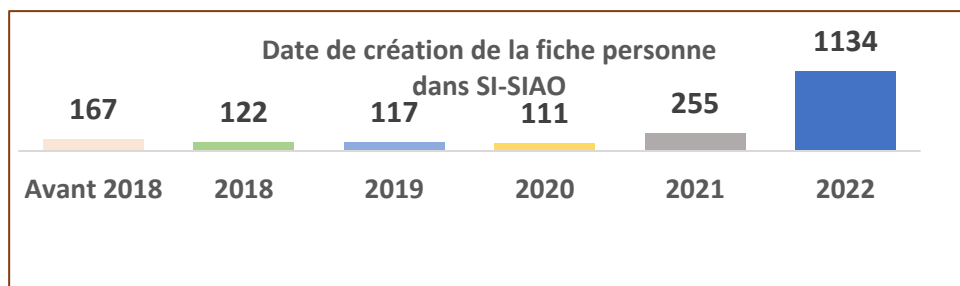


► *Nette régression des 25-44 ans (de 52,49 % à 49,34 %) et augmentation modérée des autres tranches d'âge*

► *L'augmentation la plus importante se situe chez les 45-59 ans (de 21,98 % à 24,21 %), une augmentation due uniquement aux femmes de cette tranche d'âge (de 5,93 % à 8,05 %)*

► *Augmentation modérée des + de 60 ans : au-delà du pourcentage, il s'agit de 13 personnes supplémentaires, qui présentent des parcours de vie compliqués, des problématiques de santé liées à l'âge, et pour qui les perspectives d'insertion sont réduites*

3. 2022 - Date de la 1^{ère} demande de la personne dans SI-SIAO – sur 1906 personnes hébergées en 2022



► *Sur les 1906 personnes hébergées en 2022, 40 % (772 personnes) avaient déjà été hébergées dans les années précédentes.*

► *Bien que les données antérieures à 2018 soient très partielles dans SI-SIAO, il apparaît qu'au moins 167 personnes hébergées en 2022 l'avaient déjà été en 2018 et avant. Une analyse plus fine de ce maintien dans la précarité résidentielle pourrait se faire en analysant chaque situation individuelle.*

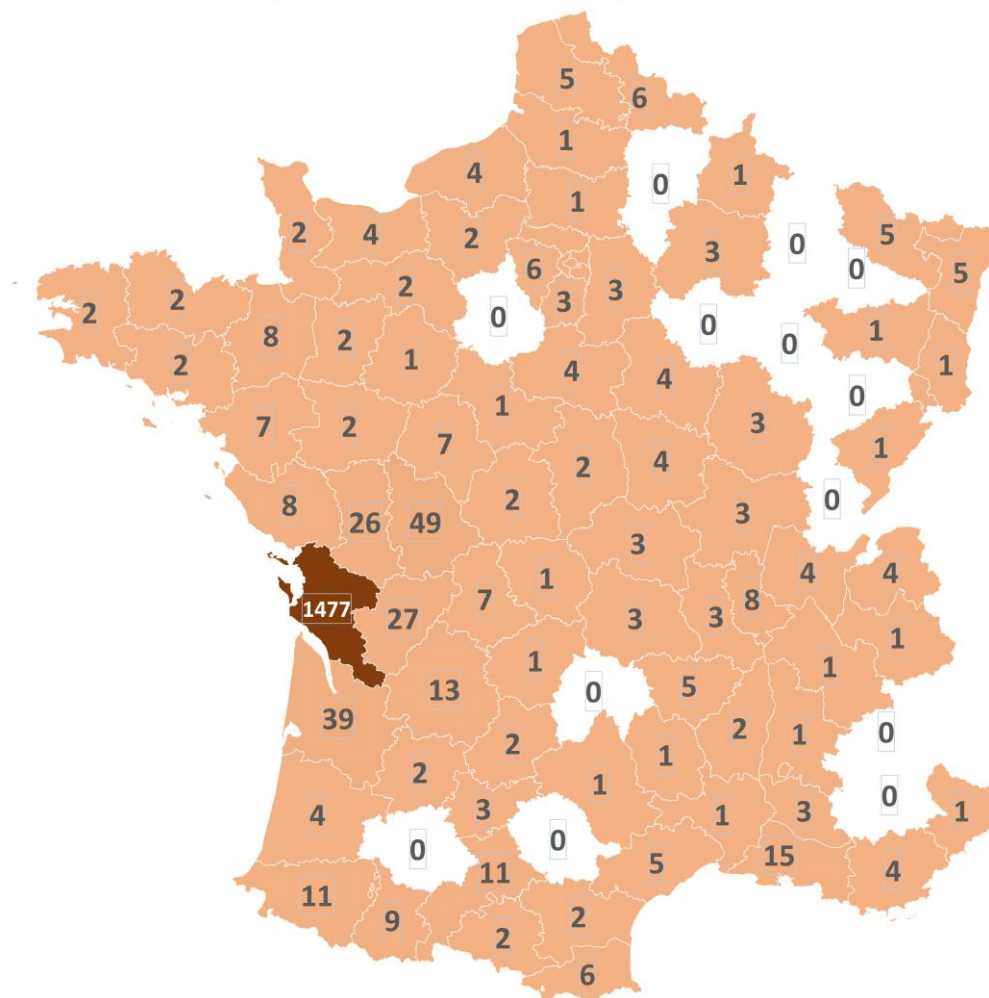
4. Provenance géographique⁶ des personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence en 2022

► Sur les 1906 personnes hébergées, 4 proviennent des DOM-TOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion).

► 77 % des personnes proviennent de Charente-Maritime

► Les départements de Gironde, Dordogne, Vienne et Deux-Sèvres représentent ensemble 7,4 % des personnes. Si pour la Gironde et la Vienne cela peut s'expliquer par l'existence de grands centres urbains, pour la Dordogne et les Deux-Sèvres les explications sont à chercher ailleurs.

2022 - Département de création de la personne lors de la 1ère demande

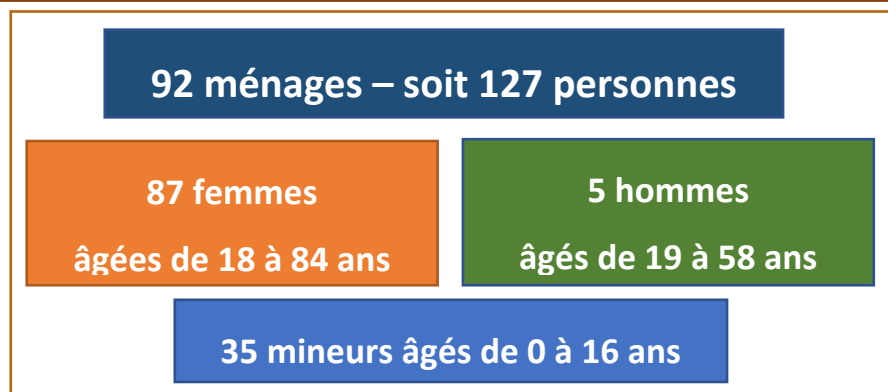
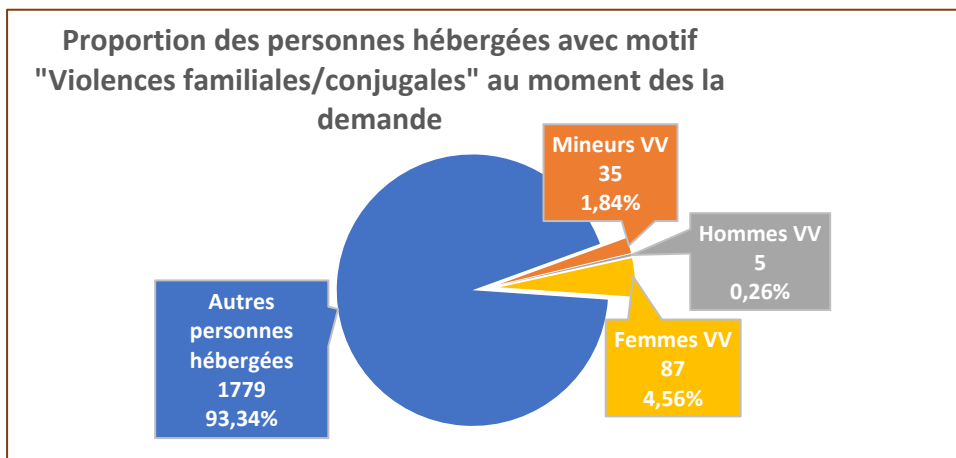


Optimisé par Bing
© GeoNames, Microsoft, TomTom

⁶ Il s'agit plus précisément du lieu de création de la fiche personne dans SI-SIAO

D. FOCUS SUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE HEBERGEES DANS LES DISPOSITIFS D'URGENCE

1. Les personnes ayant été hébergées pour le motif de violences familiales/conjugales⁷



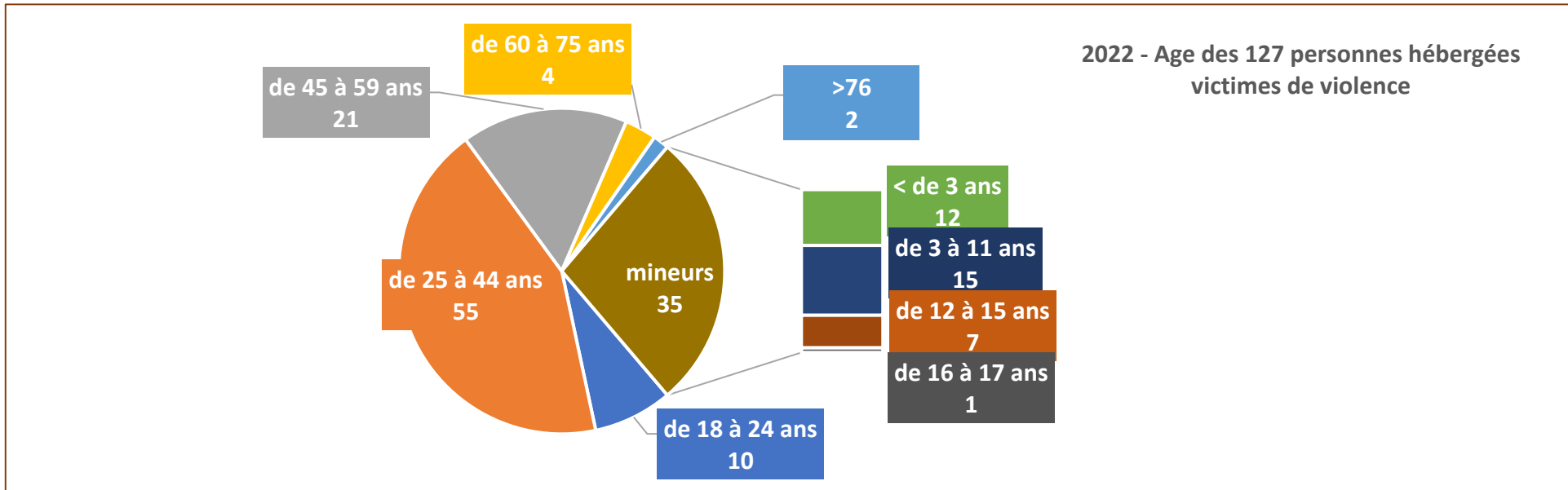
De l'organisation de l'accueil en urgence à l'accompagnement et à l'orientation : des moyens et des compétences spécifiques à soutenir

Le processus de mise à l'abri présente différents aspects qui sont à réaliser dans des temporalités différentes : après l'écoute téléphonique du 115, la mise en place de la logistique du transport puis l'accueil dans un lieu sécurisant, il s'agit aussi de réaliser l'ensemble des accompagnements spécifiques que nécessite chaque situation : juridique, médical, y compris psychologique.

Au-delà du temps de travailleur social, il convient de souligner les compétences spécifiques que ces accompagnements requièrent.

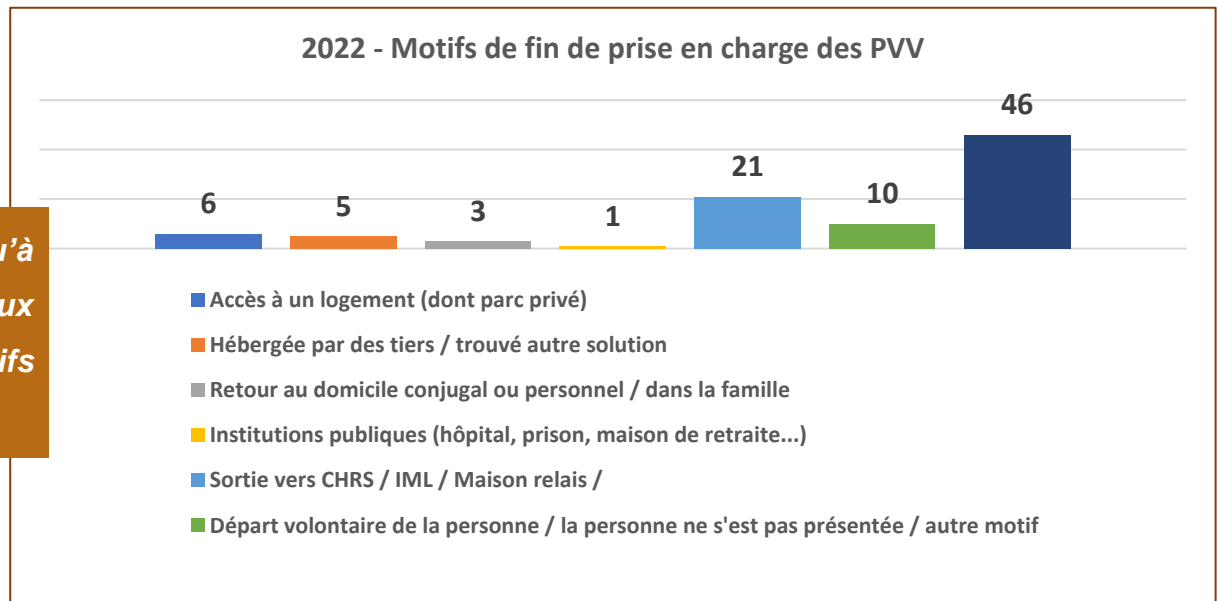
Ainsi, les données présentées ne reflètent que très partiellement l'intensité de l'activité déployée pour chaque situation.

⁷ **Précautions concernant cet indicateur dans SI-SIAO** : du fait de la complexité présentée par cet item, nous précisons que la méthode que nous avons retenue est de croiser l'item « Victime de violence » avec l'item « Motif de la demande ».



2. Motif de fin de prise en charge

► Pour les 92 ménages, il apparaît qu'à l'issue de la mise à l'abri, 21 d'entre eux sont pris en charge dans les dispositifs d'insertion / logement accompagné.



E. LES TEMPERATURES EXCEPTIONNELLES

Les acteurs de la veille sociale ont adapté leurs interventions à ce qu'il convient d'appeler de nouvelles conditions météorologiques. On observe en effet, en hiver, des températures basses, mais insuffisamment pour provoquer un déclenchement de plan grand froid par la préfecture, et en été une répétition de plans de vigilance canicule « Orange » voire « Rouge ».

Ainsi, en janvier et décembre 2022, ont été mis en place des « plan grand froid intermédiaire », donnant lieu à des mesures variables selon les secteurs : ouverture de places supplémentaires d'accueil de nuit, de « l'accueil de jour ouvert la nuit » à La Rochelle, des accueils de jour sur des jours habituellement fermés ou extension des horaires habituels. Ces dispositions sont décidées en concertation avec les opérateurs locaux, le SIAO-115 et les services déconcentrés de l'Etat

37 JOURS DE DECLENCHEMENT	2696 passages ACCUEILS DE JOUR	400 accueils SALLE CLIMATIQUE	8 TRANSPORTS D'URGENCE	46 MARAUDES 800 RENCONTRES
Froid intermédiaire Janvier 2022 : 13 jours dont 2 samedi et 2 dimanche	323 passages	168 passages	2 trajets	
Été 2022 - Canicule 14 jours, dont 3 samedi et 2 dimanche, 2 fériés (Juin : 3 jours - Juillet : 8 jours - Août : 3 jours)	1313 passages			TOUS Secteurs : 8 maraudes -275 rencontres
Froid intermédiaire Décembre 2022 : 10 jours	1060 passages	232 passages	6 trajets	TOUS Secteurs : 38 maraudes - 525 rencontres

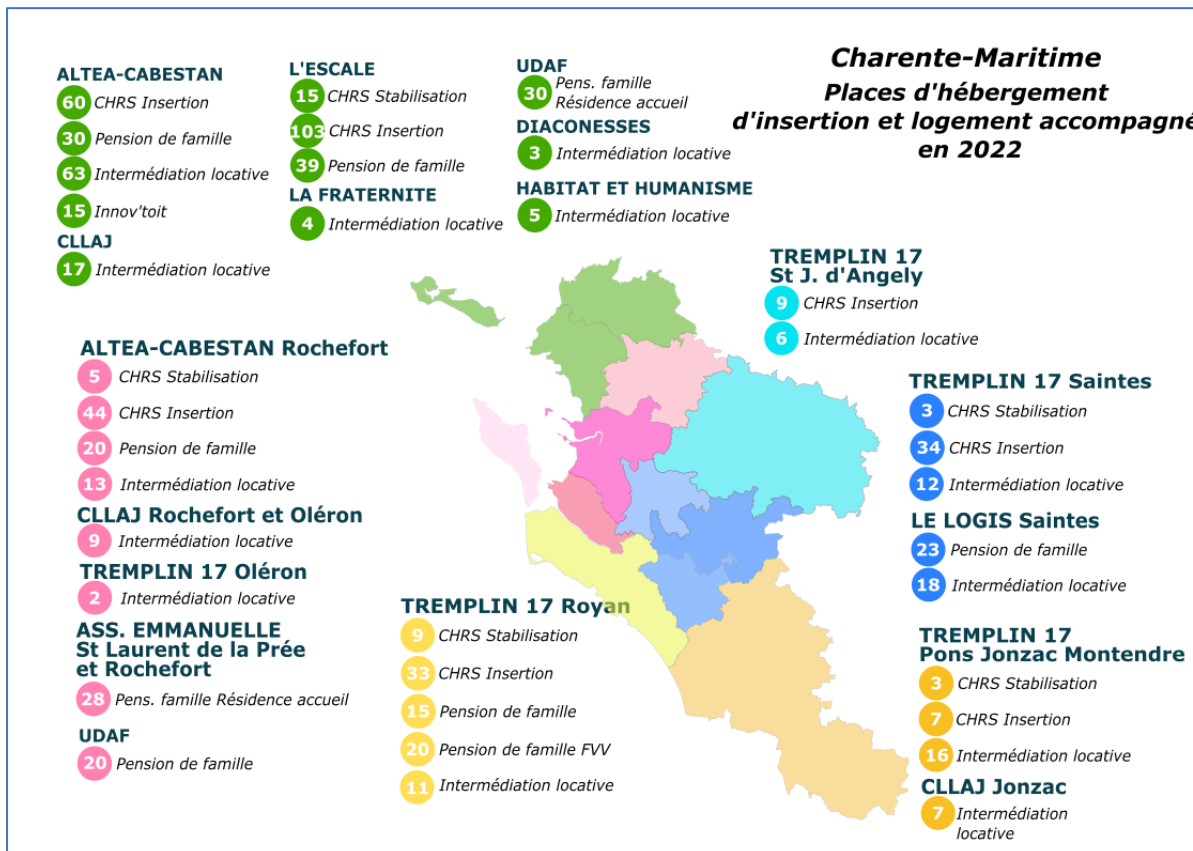
L'été 2022 a vu à trois reprises la répétition de périodes de canicules, et ceci de façon relativement précoce, puisque la première a eu lieu en juin. Les dispositions prises ont porté principalement sur l'ouverture et l'extension des horaires des accueils de jour afin de permettre la mise à l'abri des personnes pendant les heures les plus chaudes.

Sur certains secteurs ont pu être réalisées des maraudes dites « de sécurité », afin de proposer aux personnes de se mettre à l'abri et de leur distribuer de l'eau si nécessaire.

Une des principales difficultés pour la mise en œuvre de mesures satisfaisantes réside dans le fait qu'il s'agit traditionnellement de périodes de congés des personnels, mais aussi des bénévoles (pour ce qui concerne les maraudes supplémentaires sur certains secteurs).

III. LE VOLET INSERTION

A. VOLET INSERTION - LE PARC D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ ET LES OPÉRATEURS



► *Création ou augmentation de places pendant l'année 2022 :*

- *Secteur 1 : à Aytré, le village solidaire Innov'toit, qui accueille des personnes en très grande précarité et originaire de ce secteur*
- *Secteur 3 : à Royan, la maison relais pour femmes victimes de violences avec ou sans enfants*
- *Sur l'ensemble des secteurs, une augmentation des places d'intermédiation locative, dont certaines avec des spécificités pour l'accueil de certains publics (personnes victimes de violences, addictions...).*

B. 2022 CHIFFRES CLES



1002

Contre
906 en
2021

DEMANDES
D'HEBERGEMENT ET
DE LOGEMENT
ACCOMPAGNE

+11%

362

ENTREES
EN STRUCTURE

+ 24 %



LES PUBLICS AYANT EFFECTUE UNE DEMANDE

EN PROPORTION DU NBR DE DEMANDES

932

MENAGES

+ 11%

1385

PERSONNES

+ 10%



+ 2 points
de 44 % à 46 %



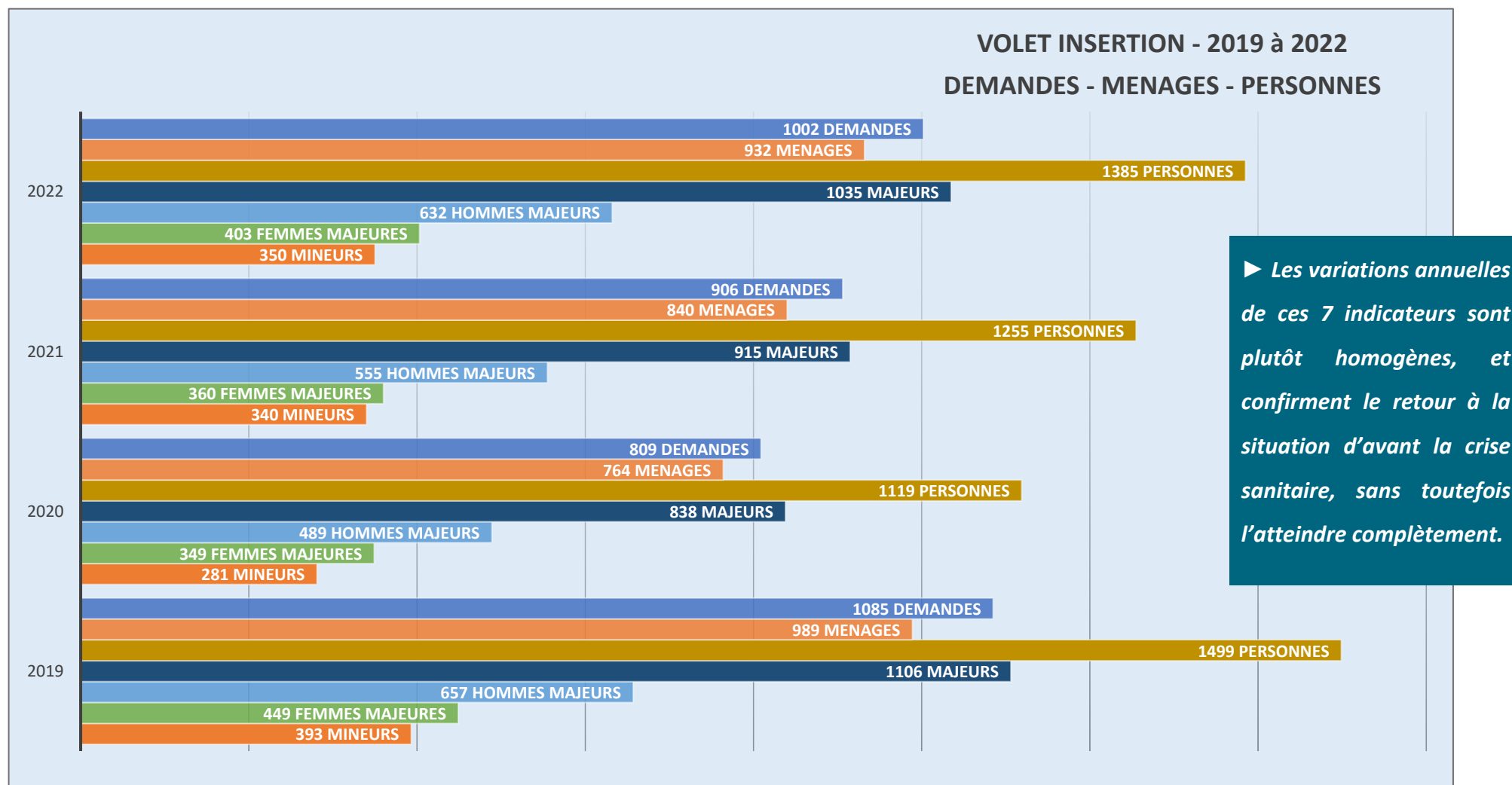
29 %



-2 points
de 27 % à 25 %

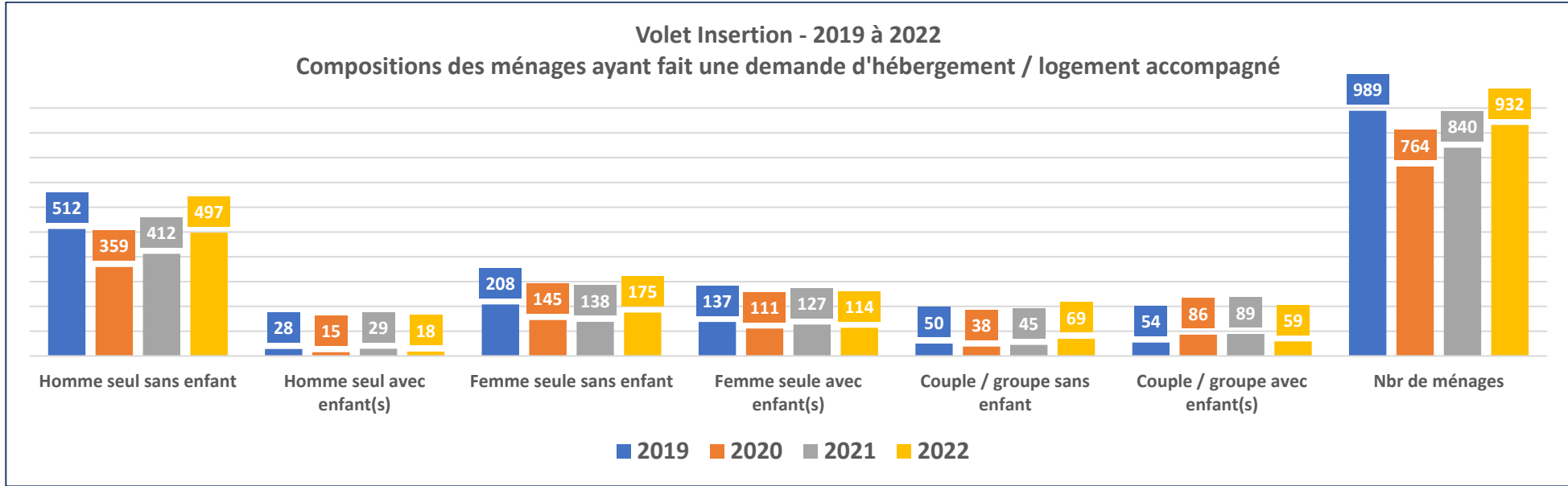
► Une importante hausse des entrées, qui fait suite d'une part au retour à la « normale » après la crise sanitaire, mais aussi à l'augmentation du nombre de places en IML et en maisons relais

C. LES DEMANDES D'HÉBERGEMENT D'INSERTION – LOGEMENT ACCOMPAGNÉ – COMPARATIFS ANNUELS



Lecture : en 2022, dans le volet INSERTION, 1002 demandes ont été traitées. Ces demandes provenaient de 932 ménages, composés de 1385 personnes, dont 1035 personnes majeures et 350 mineurs.

1. Les compositions familiales des 932 ménages ayant fait une demande⁸



Lecture : En 2019, parmi les 989 ménages, 512 hommes seuls sans enfant ont effectué une demande.

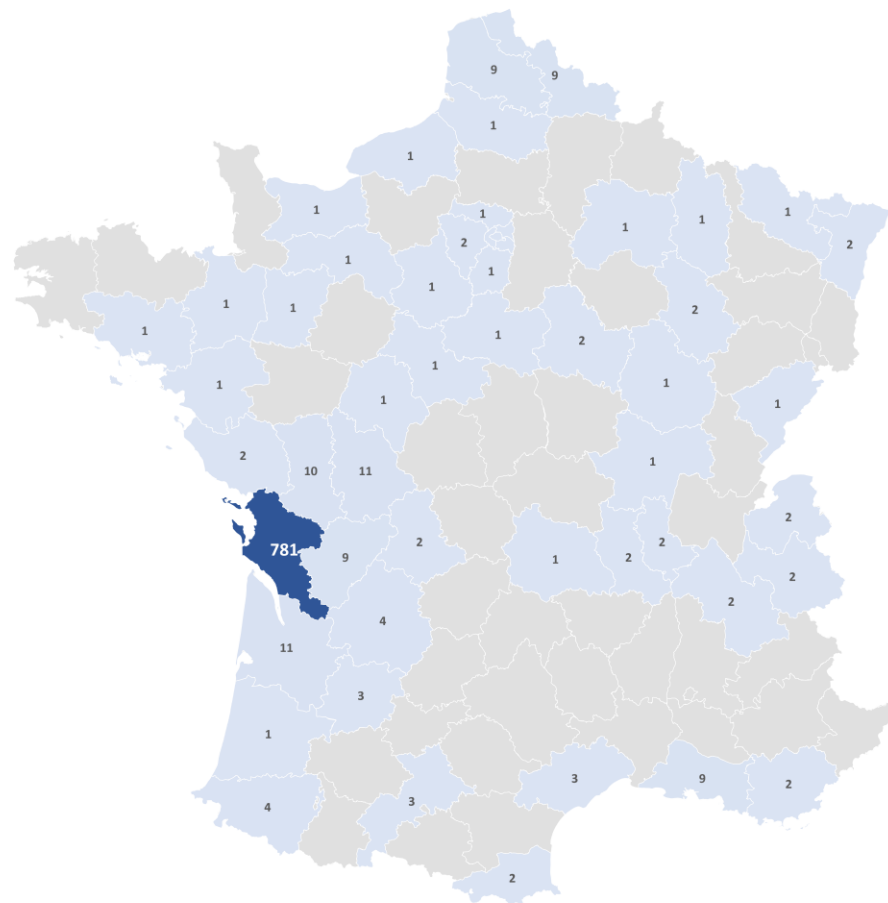
► **La proportion d'enfants mineurs dans les ménages : contrairement aux données observées pour l'hébergement d'urgence, cette donnée est légèrement en recul.**

	2019	2020	2021	2022
Proportion d'enfants mineurs dans les ménages	0,22 %	0,28 %	0,29 %	0,20 %

⁸ **Précautions concernant cet indicateur dans SI-SIAO :** dans une extraction complète, les mentions qui concernent les compositions des ménages sont présentes à plusieurs reprises. Nous avons exclu « Typologie du ménage », qui concerne la composition du ménage au moment de la consultation mais pas forcément la demande. Nous avons pris en compte « Typologie de sous-ensemble du ménage », qui concerne la composition du ménage au moment de la demande. De plus, les colonnes « Nombre total de personnes à héberger », nombre d'enfants à héberger », et nombre d'adultes à héberger » ne fonctionnent pas. Ces indicateurs ayant été modifiés à plusieurs reprises dans les versions successives de la base de données, nous pensons que leur niveau de fiabilité est assez bas.

2. Provenance géographique des personnes ayant fait une demande d'insertion en 2022

2022 - Lieu de création de la "Fiche personne" des demandeurs principaux



Comparaisons 2021-2022 :

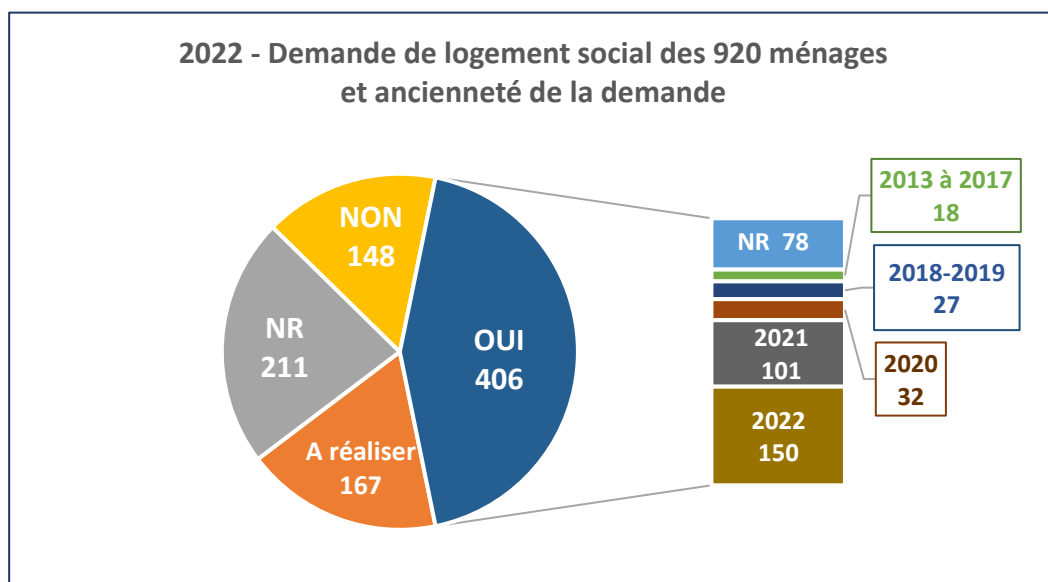
Bien que l'augmentation du nombre de ménages ne soit que de 11%, on observe une augmentation de 60% du nombre de départements représentés, ce qui pourrait suggérer que la mobilité des personnes a retrouvé son état d'avant crise sanitaire.

Cependant, il faut souligner :

- ▶ *la très forte augmentation du nombre de personnes en provenance des départements 13 – 33 – 59 – 62 – 79*
- ▶ *la forte baisse du nombre de ménages venant de Charente-Maritime .*

Optimisé par Bing
© GeoNames, Microsoft, TomTom

1. La demande de logement social des ménages ayant fait une demande d'insertion



Lecture : au moment de la demande dans SI-SIAO, 401 ménages avaient effectué une demande de logement social. Parmi ces 401 ménages, 150 ont effectué cette demande en 2022.

► Sur les 932 ménages ayant fait une demande d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné, moins de la moitié d'entre eux avaient déjà effectué une demande de logement social au moment de la demande. Une des problématiques réside dans le renouvellement de cette demande, qui n'est pas toujours réalisé.

► Pour les demandes d'IML, il est préconisé que la demande de logement social soit réalisée avant l'orientation (ou doit être en cours).

► Pour les demandes vers les CHRS de stabilisation ou d'insertion, les ménages ne sont pas forcément prêts à effectuer la demande, en raison de leur situation administrative (documents à mettre à jour ou à réunir par exemple), ou bien de leur situation globale. Une grande partie du travail d'accompagnement portera sur ces aspects.

2. 2022 - Les personnes entrées en hébergement d'insertion et logement accompagné

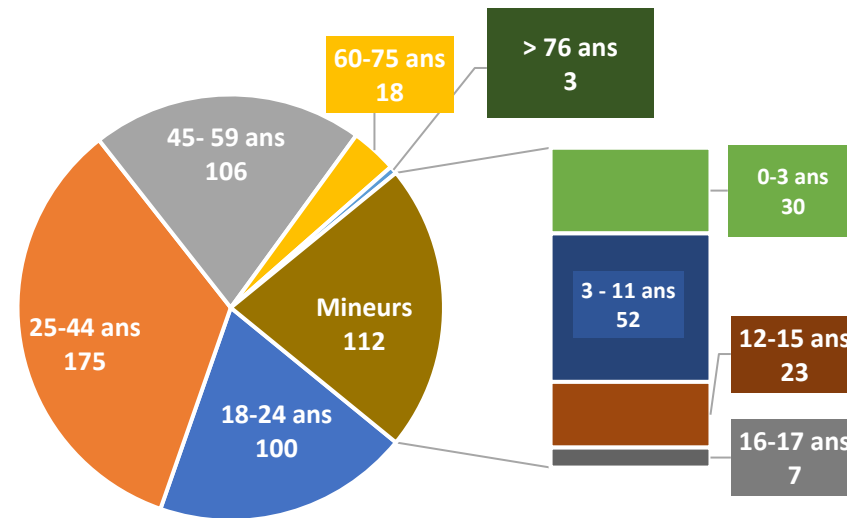
▶ 362 ménages, composés de :

▶ 514 personnes, dont :

- 243 hommes majeurs
- 159 femmes majeures
- 112 mineurs

▶ Il s'agit donc de ménages composés en moyenne de 1,4 personnes

2022 - Age des 514 personnes entrées dans les dispositifs d'insertion en 2022



DELAIS d'attente toutes structures

Et sur certains publics

